



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Programme de la session 2018

Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Placé en fin de M1, le recrutement a lieu en cours de formation initiale. Il repose donc sur l'appréciation de compétences en cours d'acquisition. En conséquence, les épreuves sont conçues et élaborées, afin qu'aucune des compétences évaluées ne nécessite une expérience professionnelle approfondie.

Ainsi, le concours constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats.

Les quatre épreuves du concours permettent d'apprécier, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle. A cet égard, les épreuves sont construites à partir d'un support disciplinaire (l'EPS) et donnent, de l'épreuve 1 d'admissibilité à l'épreuve 4 d'admission, une place de plus en plus importante à l'évaluation des compétences professionnelles, définies dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (publié au BO du 25 juillet 2013).

Plus globalement, **les épreuves du concours** prennent appui sur une proportion importante de mises en situation afin

- **d'évaluer chez les candidats, les compétences professionnelles « en devenir », d'ordres pédagogique et didactique**, en prenant appui sur des cas concrets impliquant par exemple des productions d'élèves.
- **de repérer et d'apprécier la capacité des candidats à se représenter la diversité des conditions d'exercice de leur métier futur**, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans **ses différentes dimensions** et **les valeurs** qui le portent, **dont celles de la République**.

A. Épreuves écrites d'admissibilité

Les deux épreuves d'admissibilité évaluent, de manière complémentaire, la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des outils numériques, dans une perspective professionnelle.

Le candidat devra faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

I. Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

Programme :

Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIXe siècle à nos jours :

- Les enseignants d'EPS face à l'évolution des savoirs à enseigner
- Expérimentations pédagogiques, transformations de l'EPS et du sport scolaire
- La scolarisation des pratiques de pleine nature et des pratiques artistiques
- L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Programme de la session 2018

II. Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

Programme :

A partir d'une analyse d'un contexte spécifique, proposer, discuter et justifier des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire de tous les élèves.

Quatre axes thématiques retenus

Axe 1 : la matrice disciplinaire de l'EPS

- Parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE
- Les activités et pratiques physiques supports et moyens de l'EPS : savoirs, performances et compétences en EPS

Axe 2 : l'enseignement

- Les savoirs professionnels de l'enseignant : planifier, agir, interagir, différencier, réguler, évaluer
- La prise en compte du corps et des dimensions masculines et féminines dans les APSA comme leviers d'accès à la réussite des élèves

Axe 3 : les apprentissages

- Le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informatique, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS
- L'élève en difficulté en EPS

Axe 4 : questions scolairement vives

- EPS et interdisciplinarité
- Les usages du numérique en EPS : intérêt et limites

B. Épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant, et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables.

Le cadre de ces épreuves est celui de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Les épreuves d'admission permettent d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat

- à investir **une posture d'enseignant dans un contexte institutionnel** (orientations nationales, des textes réglementaires et programmes disciplinaires).
- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le candidat devra faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

I. Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle.

Concevoir un enseignement d'éducation physique et sportive (une leçon d'EPS* en lien avec un projet de formation) pour la réussite des élèves d'une classe au sein d'un EPLE.

*[*La leçon a comme support une activité physique, sportive ou artistique (APSA) issue de la liste de l'épreuve d'admission n°1]*

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat mobilise des connaissances et des compétences dans chacun des champs de questionnement suivants :

- Les principes fondamentaux du système éducatif, le cadre réglementaire de l'École, les priorités nationales dans le cadre de la refondation de l'école et l'ensemble des dispositifs liés à ses réformes.
- Le fonctionnement d'un EPLE, sa politique éducative liée à la réussite des élèves et à la continuité des parcours scolaires dans le cadre des liaisons école collège (cycle3), collège lycée, lycée université.
- La coopération au sein de la communauté éducative, et au sein d'une équipe professionnelle d'enseignants pluridisciplinaire et disciplinaire.
- L'ensemble des compétences qu'un élève doit acquérir au sein de son parcours scolaire : contenus curriculaires liés aux compétences transversales (notamment celles du socle commun de compétences, connaissances, de culture et de citoyenneté) et disciplinaires.
- Stratégies pédagogiques et nature des situations d'apprentissage qui attestent de gestes professionnels en devenir (agir, interagir, réguler, évaluer) pour faire progresser les élèves.
- La didactique des activités physiques sportives et artistiques supports de l'épreuve.

Liste des activités physiques sportives et artistiques support de l'épreuve d'admission n°1 :

Épreuve de mise en situation professionnelle		
Champs d'apprentissage (CA) (Dossier support de l'épreuve issu d'un collège)	APSA support du dossier (papier et vidéo)	Compétences propres (CP) (Dossier support de l'épreuve issu d'un lycée général, technologique, professionnel)
CA1 Produire une performance optimale mesurable à une échéance donnée.	Relais Vitesse Multibond / Pentabond Javelot Natation de vitesse	CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA2 Adapter ses déplacements à des environnements variés.	Escalade Course d'orientation	CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains.
CA3 S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Gymnastique sportive Danse Arts du cirque	CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.
CA4 Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.	Savate boxe française Badminton Rugby Handball	CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
	Step Musculature	CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

II. Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique.

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

II. 1 L'entretien de spécialité

Dans cet entretien, il est attendu du candidat qu'il développe un projet d'intervention professionnelle qui réponde aux situations proposées par le jury.

Ces situations de mise en activité de l'élève portent sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré et doivent permettre au candidat de proposer un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de transformer sa conduite et notamment sa motricité.

A travers ce projet d'intervention, le jury apprécie chez le candidat sa capacité à analyser la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans son activité physique de spécialité (cf. tableau " Liste des épreuves proposées aux candidats pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité"), ainsi



Concours externe du Caepeps et Cafep - Caepeps

Programme de la session 2018

que ses propositions de situations d'apprentissage prenant en compte la progressivité des apprentissages et l'évolution des élèves au cours des différents cycles de la scolarité. Le jury apprécie également la capacité du candidat à se projeter dans un ou plusieurs autres contextes à des fins d'enseignement et ce, dans le cadre des interventions possibles d'un enseignant d'Éducation Physique et Sportive.

Les acquisitions identifiées seront référées aux "attendus de fin cycle" pour le collège (cycle 3 et cycle 4) et aux "compétences attendues de niveau 3, 4 ou 5" pour le lycée. Elles seront estimées par le jury si la pratique est observée dans le cadre du sport scolaire ou d'une section sportive scolaire.

II.2 Pratique physique

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

Un matériel adapté et spécifique participe le cas échéant à l'optimisation de la performance.

Les attentes des concours de recrutement ont permis de faire évoluer les critères de l'évaluation pour identifier un niveau de compétence qui témoignent d'une prédisposition à vivre l'expérience progressive du métier tout en complétant un parcours de formation inachevé.

« Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive a sans nul doute permis de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral) » Rapport du jury 2015.

Pour faire ses choix le candidat pourra aisément se référer au rapport du jury 2015 pour se situer dans les quatre niveaux de prestation.

Par la démonstration, le candidat doit révéler un niveau de compétence intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique et sociale) nécessaires à la réalisation des gestes professionnels requis pour exercer le métier de professeur d'EPS.

Liste des épreuves proposées aux candidats pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité de l'épreuve d'admission n°2 :

Champs d'Apprentissage (CA) en référence au programme cycles 3 et 4 ou Compétences propres (CP) à l'EPS en référence au programme du lycée)	Epreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond,

CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	800 m / Pentabond	Pentabond / multibond Javelot, (Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)	
	Haies / Javelot		
	Haies / Pentabond		
	Natation de vitesse : 100 M dos/brasse	Natation	
	Natation de distance : 400 M NL		
CA 2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés	Canoë-kayak	Canoë-kayak	
	Course d'orientation	Course d'orientation	
	Escalade	Escalade	
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains			
CA 3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive	
	Danse	Danse	
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique			
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	Judo	Judo	
	Lutte	Lutte	
	Savate boxe française	Savate boxe française	
	Badminton	Badminton	
	Tennis de table	Tennis de table	
	Handball	Handball	
	CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Football	Football
		Rugby	Rugby
		Volley Ball	Volley Ball
		Basket Ball	Basket Ball

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.
Seuls barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.